

*Certifie conforme
à l'original*

le 20/07/2026.

**CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
CSF ASSOCIATION**

**Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 9 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS**

**PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SAMEDI 20 JUIN 2026
CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES
9 Rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS**

Le samedi 20 juin 2026, à 10h précises, au siège du CSF, 9 Rue du Faubourg Poissonnière à PARIS, le Président Jean-Marie ALEXANDRE déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire du C.S.F chargée de prendre connaissance du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat, des comptes de l'exercice 2025, du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et du résultat des votes intervenus pour les approuver.

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Président du Conseil d'Administration assure la présidence de la séance. Le Président ALEXANDRE propose que Madame Caroline BASSEZ, soit désignée secrétaire de séance et Mesdames Marinette Bache et Béatrice Durand Vice-Présidentes du CSF, assesseurs.

Il propose de confier le secrétariat administratif de cette assemblée générale à Benoît Hoine

L'assemblée donne son accord.

Il rappelle que toutes les formalités préliminaires ont été accomplies.

- La convocation à l'Assemblée générale ordinaire a été portée à la connaissance des adhérents par publications dans le journal « La Gazette » et par affichage dans les agences CSF de métropole et des DOM dans le respect des statuts qui régissent l'Association pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025, les statuts, l'avis de convocation, « C.S.F. Magazine » n° 143 adressé à tous les adhérents cotisants, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport général des commissaires aux comptes, le rapport spécial des commissaires aux comptes, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31.12.2025, le projet des résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont déposés sur le bureau. L'assemblée peut donc siéger valablement.

Le Président rappelle que tous les Adhérents, ayant pris part au vote, que ce soit par correspondance ou dans les agences, ont été mis en possession des documents statutaires contenus dans C.S.F. Magazine n°143 :

- le rapport moral du Président,
- le rapport de gestion du Conseil,
- les éléments comptables au 31.12.2024,
- le rapport général des commissaires aux comptes,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- le projet de résolutions,
- la procédure de vote,
- le matériel nécessaire au vote par correspondance.

Il rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion, du bilan, du compte de résultat de l'exercice clos le 31.12.2025, lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes, quitus aux Administrateurs.
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du Commerce
3. Affectation du résultat de l'exercice 2025
4. Délégation au Conseil d'administration pour une durée de 1 an pour la signature d'avenants aux contrats « d'assurance de groupe »
5. Étendue de la délégation confiée au conseil pour modifier les conditions d'admission, les conditions d'exclusion, les conditions tarifaires et définir les risques admis et les risques exclus.
6. Pouvoirs pour formalités
7. Élection des administrateurs (art. 16 des statuts CSF)

Il propose de ne pas donner lecture de ces documents contenus dans CSF Magazine n°143, mais de demander au Directeur Général, Benoît Hoine, à la Trésorière Nationale Caroline Bassez, au Secrétaire Général Hervé Coulmont de présenter le Groupe C.S.F et son évolution en 2026.

Le Président passe successivement la parole à **Monsieur HOINE, Madame BASSEZ, au Président de la Commission de Contrôle M. PETITPRE, aux Commissaires aux Comptes Madame LE MAO et Monsieur GIRAUD, et enfin à Monsieur COULMONT.**

Le Président présente son rapport moral.

Le Président indique ensuite le niveau de participation au scrutin tel qu'il ressort du rapport établi par la commission de dépouillement.

Le Président précise que tous les votes sont parvenus pour le 12 juin 2026.

La commission de dépouillement s'est réunie le mercredi 17 juin 2026 au CSF sous la présidence de Jean-Marie PETITPRE. Elle a bénéficié de l'appui du personnel du siège.

Nombre de votants : 13 245

Bulletins nuls, blancs ou vides : 288

Votes exprimés : 12 957

Il donne lecture des résolutions et du résultat des votes par résolution.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs aux comptes :

- *Approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025*
- *Donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.*

- **Approbation de la résolution**

12 842 voix soit 99.1 %

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du Commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées, étant précisé que chaque administrateur ne prend pas part au vote pour les opérations le concernant.

- **Approbation de la résolution**
12 723 voix soit 98,2 %

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter à la réserve générale l'excédent de l'exercice qui s'élève à 136 230,84 €.

- **Approbation de la résolution**
12 613 voix soit 97.3 %

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration, pour une durée d'un an à compter de ce jour, la signature d'avenants aux contrats « d'assurance de groupe » souscrits par l'association.

- **Approbation de la résolution**
12 897 voix soit 99.5 %

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil d'administration à exercer cette délégation pour modifier les conditions d'admission, les conditions d'exclusion, les conditions tarifaires et définir les risques admis et les risques exclus.

- Approbation de la résolution**
12 902 voix soit 99.6 %

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

- **Approbation de la résolution**
12 697 voix soit 98 %

Septième résolution

ELECTION DES ADMINISTRATEURS (selon l'article 16 des statuts CSF)

VOTANTS : 13245 NULS : 288 EXPRIMES : 12957
Ont obtenu

Jean-Marie ALEXANDRE	12 957 VOIX	élu
Jean-Luc MUSILLI	12 957 VOIX	élu
Pierre BINAUD	12 957 VOIX	élu

Béatrice BRAUN	12 957 VOIX	élue
Mémona HINTERMANN	12 957 VOIX	élue
Marianne JOURNIAC	12 957 VOIX	élue
Jean-Marie PETITPRE	12 957 VOIX	élu
Sabine VAN HEGHE	12 957 VOIX	élue

L'assemblée générale renouvelle ou nomme pour une durée de 6 ans :

- Jean-Marie ALEXANDRE
- Jean-Luc MUSILLI
- Pierre BINAUD
- Béatrice BRAUN
- Mémona HINTERMANN
- Marianne JOURNIAC
- Jean-Marie PETITPRE
- Sabine VAN HEGHE

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes 2031 sous réserve de l'application de l'article 16 des statuts concernant la limite d'âge.

POINTS DIVERS

Aurélien LAMARI MELICK a été nommé, à titre provisoire, administrateur du Crédit Social des Fonctionnaires - CSF Association lors de la réunion de son Conseil d'administration du 8 avril 2026, en remplacement de Caroline SZKUDLAREK, démissionnaire. L'Assemblée générale ordinaire ratifie cette nomination.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée générale ordinaire est déclarée close à 12h.

Le Président,

Les Assesseurs,

Le Secrétaire de séance,

CSF ASSOCIATION
(Crédit Social des Fonctionnaires)
9, rue du Faubourg-Poissonnière
75009 PARIS CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

AFI AUDIT

26-28, rue Marius Auphan
92300 LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles et du Centre

CSF ASSOCIATION
(Crédit Social des Fonctionnaires)
9, rue du Faubourg-Poissonnière
75009 PARIS CEDEX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de CSF ASSOCIATION (« **association** ») relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note II.2 « Changements de réglementation comptable » de l'Annexe qui expose le changement de méthode comptable lié à l'application des nouvelles dispositions des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- la note II.4 « Informations complémentaires pour donner l'image fidèle » de l'Annexe qui expose le principe d'intégration dans le résultat de l'association du résultat de la société en participation (« **SEP** »). Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de calcul des clés de répartition, nous avons vérifié les écritures comptables de quote-part de résultat de la SEP dans l'association et nous nous sommes assurés que la note II.4 de l'annexe fournit une information appropriée ;
- les notes III.A.1 « Immobilisations incorporelles » et III.A.2 « Immobilisations corporelles » de l'Annexe qui exposent les modalités retenues par l'association respectivement pour l'amortissement des logiciels et la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes III.A.1 et III.A.2 de l'Annexe fournissent une information appropriée ;
- la note III.A.3 « Immobilisations financières » de l'Annexe qui expose la position retenue par l'association pour la valorisation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'utilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et Levallois-Perret, le 21 avril 2026

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Paris

AFI AUDIT

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

DocuSigned by:

 651E6E8940724F3...

DocuSigned by:

 9493753BE8414B3...

DocuSigned by:

 28E0E95B34EE49D...

Jean-Jacques
DEDOUIT

Sandrine
LE MAO

Yannis
GIRAUD

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

	ANC n° 2018-06			
	Exercice 2025			Exercice 2024
Actif Bilan - En EUR	Brut	Amortissement et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE				
Frais de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	20 117 834,99	-14 031 065,99	6 086 769,00	4 104 651,87
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2 138 093,28	0,00	2 138 093,28	3 756 501,77
Sous-total Immobilisations Incorporelles	22 255 928,27	-14 031 065,99	8 224 862,28	7 861 153,64
Terrains	1 142 915,32	0,00	1 142 915,32	1 142 915,32
Constructions	4 370 997,44	-1 865 621,93	2 505 375,51	2 628 419,73
Instal. techn., matériel et outillage	21 541,94	-9 721,93	11 820,01	11 820,01
Autres immob. corporelles	3 486 625,73	-3 147 934,45	338 691,28	375 542,27
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0,01	0,00	0,01	0,01
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total Immobilisations Corporelles	9 022 080,44	-5 023 278,31	3 998 802,13	4 158 697,34
Participations	44 159 130,10	0,00	44 159 130,10	44 159 130,10
Créances rattachées particip.	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	229 141,27	0,00	229 141,27	229 141,27
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immob. financières	2 341 743,23	0,00	2 341 743,23	2 222 089,52
Sous-total Immob. Financières	46 730 014,60	0,00	46 730 014,60	46 610 360,89
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	78 008 023,31	-19 054 344,30	58 953 679,01	58 630 211,87
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur cdes	8 762,88	0,00	8 762,88	52 341,40
Créances :				
Clients et cptes rattachés	183 779,37	0,00	183 779,37	380 044,22
Autres créances	3 048 527,30	0,00	3 048 527,30	2 776 215,97
Charges constatées d'avance	587 585,25	0,00	587 585,25	550 622,87
Sous-total Créances	3 819 891,92	0,00	3 819 891,92	3 706 883,06
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	20 144 275,96	0,00	20 144 275,96	20 731 388,57
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	23 972 930,76	0,00	23 972 930,76	24 490 613,03
Frais d'émission des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart conversion et différences d'évaluation actif (VI)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	101 980 954,07	-19 054 344,30	82 926 609,77	83 120 824,90

Passif Bilan - En EUR	ANC n° 2018-06	
	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	76 391 273,94	76 320 700,84
Report à nouveau	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	136 230,84	70 573,10
Sous-total Situation nette	76 527 504,78	76 391 273,94
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I)	76 527 504,78	76 391 273,94
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reporté liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Fonds Dédiés	0,00	0,00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	0,00	0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	973 693,18	1 032 807,57
TOTAL PROVISIONS (III)	973 693,18	1 032 807,57
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	0,00	0,00
Emprunts & dettes / Ets de Crédit	0,00	0,00
Emprunts & dettes fin. Diverses	9 214,56	9 214,56
Avances et acomptes / cdes	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	578 800,60	626 110,76
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	2 265 258,97	2 505 733,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 882,33	27 923,89
Autres dettes	129 209,43	4 991,62
Produits constatés d'avance	2 375 045,92	2 522 769,52
TOTAL DETTES (IV)	5 425 411,81	5 696 743,39
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	82 926 609,77	83 120 824,90

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		
Compte de Résultat - En EUR	ANC n° 2018-06	
	Exercice 2025	Exercice 2024
Cotisations & adhésions	5 820 892,97	6 011 339,36
Ventes de biens et services	30 061,12	27 615,39
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	0,00	0,00
Ventes de prestations de services (dont parrainages)	30 061,12	27 615,39
Produits de tiers financeurs	0,00	21 000,00
Concours public et subventions d'exploitation	0,00	21 000,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, Mécénat, legs et donations)	0,00	0,00
Contributions financières	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	131 162,39	2 816,00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Utilisation des fonds dédiés	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation	10 496 284,12	11 241 811,10
Total produits d'exploitation (I)	16 478 400,60	17 304 581,85
Achats de marchandises	0,00	0,00
Variation du stock de marchandises	0,00	0,00
Autres achats et charges externes	5 371 180,61	5 640 122,44
Impôts et taxes	973 014,28	1 115 425,94
Salaires et traitements	5 738 633,98	6 196 019,45
Cotisations sociales	2 625 146,49	2 694 518,03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 572 855,85	1 637 830,76
Dotations aux provisions	72 048,00	216 083,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0,00	0,00
Report en fonds dédiés	0,00	0,00
Autres charges	519 974,92	509 645,63
Total charges d'exploitation (II)	16 872 854,13	18 009 645,25
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-394 453,53	-705 063,40
Produits financiers de participations	346 807,71	578,70
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et actifs Immobilisés	0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	392 926,56	484 399,37
Reprises sur dépréciations et provisions	0,00	55 156,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits des immobilisations financières cédées	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	223 465,00
Total Produits financiers (III)	739 734,27	763 599,07
Dotations financières	0,00	0,00
Intérêts & charges assimilées	219 940,90	316 590,30
Differences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes / cessions v.m.p.	0,00	0,00
Total charges financières (IV)	219 940,90	316 590,30
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	519 793,37	447 008,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I - II + III - IV)	125 339,84	-258 054,63
Produits exceptionnels (V)	0,00	954 585,27
Charges exceptionnelles (VI)	0,00	631 827,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	322 757,73
Participation des salariés (VII)	0,00	0,00
Impot sur les benefices (VIII)	-10 891,00	-5 870,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)	17 218 134,87	19 022 766,19
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	17 081 904,03	18 952 193,09
EXCEDENT OU DEFICIT	136 230,84	70 573,10

Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00	0,00

Secours en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00	0,00



CREDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

- C.S.F. Association -

Association déclarée à but non lucratif

Siège Social : 9, Rue du Faubourg Poissonnière – 75313 PARIS Cedex 09

EXERCICE 2025



ANNEXE

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 82 926 609,77 €, et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 136 230,84 €.

L'exercice a eu une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Annexe au bilan et au compte de résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations
produites

Informations
Non applicables

I - INFORMATIONS GENERALES SUR L'ASSOCIATION

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Principes et méthodes d'évaluation	X	
2) Changements de réglementation comptable	X	
3) Dérogations aux prescriptions comptables		X
4) Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	X	
5) Traitement comptable des écarts de conversion		X

III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN-ACTIF

A - ACTIF IMMOBILISE

1) Immobilisations incorporelles	X	
2) Immobilisations corporelles	X	
3) Immobilisations financières	X	
4) Mouvements des postes de l'actif immobilisé	X	
5) État des amortissements et dépréciations	X	
6) Frais d'établissement		X
7) Frais de recherche et de développement		X
8) Intérêts immobilisés		X

B - ACTIF CIRCULANT

1) Evaluation des titres de placement	X	
2) Créances	X	
3) Produits à recevoir	X	
4) Stocks et encours		X
5) État des échéances des créances	X	
6) Portefeuille de placement	X	
7) Charges constatées d'avance	X	

Annexe au bilan et au compte de résultat

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations
produitesInformations
non applicables**IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN-PASSIF****A - FONDS ASSOCIATIFS**

X

B - PROVISIONS

X

C - DETTES

1) État des échéances des dettes

X

2) Détail des dettes et charges à payer

X

3) Produits constatés d'avance

X

V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Ventilation du chiffre d'affaires net

X

2) Ventilation des autres produits d'exploitation

X

3) Ventilation de l'effectif moyen

X

4) Résultat exceptionnel

X

5) Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

X

6) Information sur les médailles du travail

X

VI - AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

1) Liste des filiales et participations

X

2) Éléments concernant les entreprises liées et les participations

X

3) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

X

4) Engagements financiers

X

5) Rémunération des dirigeants

X

6) Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

X

7) Quote-part SEP

X

8) Contributions volontaires en nature

X

9) Evènement postérieur à la clôture

X

10) Honoraires des commissaires aux comptes

X

11) Contrat d'intéressement

X

12) Contrôle fiscal

X

I – INFORMATIONS GENERALES SUR L'ASSOCIATION

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association créée en 1955 et régie par la loi du 01/07/1901.

L'association C.S.F. a pour objet :

- De contribuer à l'organisation de la solidarité entre les membres la constituant,
- De permettre à ses membres d'accéder au crédit, à l'épargne, à l'assurance et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie,
- De fournir à ses membres toute information générale dans les domaines ci-dessus indiqués.

Pour poursuivre ses activités autour des besoins des agents du service public tout en étant en conformité avec les nouvelles réglementations, les autorités monétaires demandent en 1974 à l'association de créer un établissement financier. En juillet 1975, CRESERFI, est fondé.

D'autres structures suivront avec en 1981 la création de CSF Assurances pour les activités d'assurances de toute nature, en 2008 avec la création d'une fondation et de Progetis pour la gestion de patrimoine.

A travers ses filiales, le Crédit Social des Fonctionnaires est présent sur l'ensemble du territoire et s'appuie sur 23 000 correspondants bénévoles.

Au 31/12/2025, l'association compte 2 583 144 adhérents.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et aux textes en vigueur.

Ils ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables résultant de la réglementation, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION COMPTABLE

Les nouvelles dispositions relatives à la modernisation des états financiers, retranscrites dans le règlement ANC n°2018-06, via le règlement ANC n°2023-03, en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces dispositions modifient la définition du résultat exceptionnel, suppriment la technique des transferts de charges modifient les modèles d'états financiers et la présentation des informations dans l'Annexe.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément à ces nouvelles dispositions. L'application de ces dispositions constitue un changement de méthode comptable et n'a pas d'incidence significative sur les comptes.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 » entre des lignes de bilan ou du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers. Compte tenu du caractère non significatif de ces reclassements et regroupements, qui n'altèrent pas la lisibilité des états financiers, il n'a pas été jugé nécessaire de présenter séparément en Annexe le bilan et le compte de résultat certifiés de l'exercice précédent dans leur ancien format

3) DEROGATIONS AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Aucune dérogation n'est à signaler.

4) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDELE

Le Crédit Social des Fonctionnaires (C.S.F.) est une association créée en 1955, dont l'objet social a toujours été de permettre à ses membres d'accéder au crédit, à l'épargne, à l'assurance et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

En 1974, avec différents partenaires financiers, le C.S.F. a créé CRESERFI, société financière, dont l'objet principal est de se porter caution au titre de prêts accordés aux adhérents du C.S.F.

L'association C.S.F. et la société financière CRESERFI ont constitué une SEP dans laquelle elles mettent en commun l'ensemble de leurs produits et charges d'exploitation. Cette SEP a été élargie en avril 2004 en intégrant C.S.F. ASSURANCES avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

Au sein de la SEP, les rôles sont répartis de la façon suivante : au C.S.F., l'action et l'information auprès des fonctionnaires, de leurs administrations, et des partenaires de l'économie sociale ; à CRESERFI, la distribution des crédits, la garantie des prêts, la gestion et le recouvrement. C.S.F. ASSURANCES agissant en tant que courtier d'assurances.

Sur les plans fonctionnel et hiérarchique, l'organisation des différentes entités composant la SEP est entièrement partagée.

Depuis 2012, le résultat de la SEP est réparti suivant une clé proportionnelle et non plus suivant une clé fixe. Pour l'année 2025, cette clé établit à 58,32 % pour CRESERFI, 14,11 % pour C.S.F. Association et 27,57 % pour C.S.F. Assurances.

Sur le plan juridique, la SEP, qui n'a pas de personnalité morale, ne produit d'effets qu'entre ses associés. Vis-à-vis des tiers, chaque associé contracte en son nom personnel et se trouve seul engagé.

Du point de vue de l'impôt, la SEP est soumise aux mêmes obligations qu'une société commerciale. Toutefois, son résultat étant intégralement réparti entre le C.S.F., C.S.F. ASSURANCES et CRESERFI, la SEP ne supporte pas d'impôt sur les sociétés. Pour la contribution économique territoriale, la déclaration est faite au nom de CRESERFI pour le compte de la SEP.

Tous les produits et charges courants, hormis les amortissements, les provisions et les réductions d'impôts se rapportant à l'activité commune des trois entités, ont été mis en commun.

Le résultat de la SEP est ensuite réparti entre les trois associés en vertu des principes suivants :

- C.S.F., C.S.F. ASSURANCES et CRESERFI apportent la jouissance de l'ensemble de leurs moyens relatifs à leurs activités courantes ;
- A l'exception des produits et charges propres définis dans les statuts de la SEP ou par décision des conseils d'administration respectifs, chacun transfère à la SEP les produits et charges mis en commun ;
- Le résultat de la SEP est réparti, d'une part en fonction des amortissements et provisions constitués, comptabilisés par chaque associé, et d'autre part, pour le solde, sur la base de la clé proportionnelle recalculée chaque année.

Le compte de résultat d'un associé fait apparaître les produits et les charges que lui-même a perçus ou supportés, ainsi que le solde net qui lui est dû (produit) par les autres associés, ou dont il leur est redevable (charge).

Compte tenu des produits et des charges transférés à la SEP et de la répartition du résultat de la SEP, la quote-part (produit) concernant le C.S.F. ressort à 9 603 136,51 € - (Tableau n°1).

Le résultat de la SEP étant réparti sur la base d'une clé de répartition proportionnelle, l'imputation primaire des produits et charges n'a aucune incidence sur le résultat réparti entre chaque associé.

L'engagement de l'indemnité de fin de carrière pour les salariés du C.S.F. s'élève à 866 807,00 €. La provision comptabilisée à fin décembre 2025, correspondant à la différence entre la valeur totale de l'engagement et la valeur du contrat d'assurance « SwissLife », et intégrant également l'engagement de l'indemnité de fin de carrière pour les mandataires, s'élève à 926 766,57 €.

Les probabilités de présence dans l'entreprise à 67 ans pour les employés et pour les cadres ont été calculées par tranche d'âge. Le taux d'actualisation retenu pour la détermination de l'engagement au 31/12/2025 s'établit à 3,40% (il était à 3,25% au titre de la clôture précédente). Le taux de revalorisation des salaires et le taux de charges sociales retenus au 31/12/2025, sont respectivement de 2,20% et 45% (idem à la clôture précédente).

5) TRAITEMENT COMPTABLE DES ECARTS DE CONVERSION

Néant

III - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN-ACTIF

A - ACTIF IMMOBILISE

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Apparaissent sous cette rubrique :

Des logiciels informatiques pour une valeur brute de 20 106 978,00 €.

La valeur brute des éléments incorporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat, plus frais accessoires mais hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les logiciels informatiques produits sont immobilisés lorsqu'ils répondent aux critères d'activation.

Les logiciels étaient amortis jusqu'à l'exercice 2010 inclus sur une durée de 3 années. Les logiciels entrés en immobilisation à compter du 1^{er} janvier 2011 sont amortis sur une durée de 8 années.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition (prix d'achat, plus frais accessoires mais hors frais d'acquisition).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

▪ Constructions (structures)	40 ans
▪ Clos et couverts	30 ans
▪ Lots techniques	15 ans
▪ Agencements et aménagements	10 ans ou 5 ans
▪ Mobilier	10 ans
▪ Matériel de bureau et outillage	5 ans
▪ Petit matériel informatique	3 ans
▪ Gros matériel informatique	5 ans

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Tableau n°2)

Les titres sont inscrits pour leurs valeurs d'acquisition ou de souscription.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice 2025.

4) MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Tableau n°2)

5) ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

(Tableau n°3a et 3b)

6) FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

7) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

8) INTERETS IMMOBILISES

Néant

B - ACTIF CIRCULANT

1) EVALUATION DES TITRES DE PLACEMENT

(Tableau n°4)

En cas de cession de titres, la méthode utilisée est celle du FIFO ou PEPS (premier entré, premier sorti).

2) CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent des produits à recevoir.

(Tableaux n°5 a)

3) PRODUITS A RECEVOIR

(Tableaux n°5 b)

4) STOCKS ET ENCOURS

Néant

5) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(Tableaux n°7)

6) PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(Tableau n°4)

Le C.S.F. ne détient plus de valeur mobilière de placement, ni de certificats de dépôt.

7) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Tableau n°5 b)

Une partie de ces charges concerne l'étalement des coûts liés aux services de la carte CSF pour 64 648,72 €.

IV - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN-PASSIF

A – FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs sont composés des excédents nets dégagés par l'Association depuis sa création. L'Association ne détient pas de « Réserves statutaires ou contractuelles » ou de « Réserves pour projet ».

- Variation des fonds associatifs

Postes du bilan	Situation à l'ouverture ANC n°2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Situation à la clôture ANC n° 2018-06
- Réserves	76 320 700,84		70 573,10		76 391 273,94
- Résultat 2024	70 573,10	-70 573,10			0,00
SOUS-TOTAL	76 391 273,94	-70 573,10	0,00	0,00	76 391 273,94
Résultat 2025			136 230,84		136 230,84
TOTAL	76 391 273,94	-70 573,10	206 803,94	0,00	76 527 504,78

B - PROVISIONS

(Tableau n°6)

Le montant des dotations sur l'exercice 2025 s'élève à 72 048,00 € :
- 72 048,00 € pour les charges d'engagement de départ en retraite.

Le montant des reprises sur l'exercice 2025 s'élève à 131 162,39 € :
- 3 073,39 € pour les reprises de la provision à caractère social.
- 28 089,00 € pour les reprises de provisions pour indemnités de départ à la retraite.
- 100 000,00 € pour les reprises de provisions prud'hommales.

C - DETTES

1) ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

(Tableaux n°7)

2) DETAIL DES DETTES ET DES CHARGES A PAYER

(Tableaux n°8 et n°9)

3) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Tableau n°9)

Il s'agit ici essentiellement des cotisations versées en 2025 et ayant une date de renouvellement en 2026.

V - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

- Secteur général (adhérents et cotisants)	5 820 892,97
- Secteur – assurances - Groupe	0,00
- Autres secteurs	30 061,12
Total	5 850 954,09

2) VENTILATION DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

- Quote-part des opérations en commun	9 603 136,51
- Production immobilisée	724 240,00
- Mise à disposition de personnel	96 384,16
- Divers autres produits d'exploitation	72 523,45
Total	10 496 284,12

3) VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN AU 31/12/2025

Répartition des effectifs par catégorie	
Catégorie de salariés	Effectif moyen employé pendant l'exercice
- Cadres	66
- Employés	33
Total	99

4) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel constaté en 2024 est principalement constitué d'une plus-value de cession d'un bien immobilier. Aucune cession n'a été réalisée en 2025. Les autres éléments, non significatifs, comptabilisés en résultat exceptionnel en 2024 sont, conformément à la nouvelle définition du résultat exceptionnel s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2025, classés en résultat d'exploitation pour l'exercice 2025. Le résultat exceptionnel est à zéro euro pour l'exercice 2025.

5) RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE

Néant

6) INFORMATION SUR LES MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre de l'application de la recommandation CNC n° 2003-01 du 1^{er} avril 2003, l'évaluation des engagements de C.S.F. au titre des médailles du travail peut être considéré comme non significative. Aucune provision n'a donc été constituée à ce titre.

VI - AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

1) LISTE ET TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Tableau n°10)

2) ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Néant

3) VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(Tableau n°11)

4) ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Par caution : Néant
- Pensions : Néant
- Autre engagement donné : 3 486,00 € au titre des titulaires de contrats de AEP (Assurance Epargne Pension)

5) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice.

6) ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

(Tableau n°12)

7) QUOTE-PART SEP

Le compte courant de la SEP fait désormais apparaître une créance de C.S.F. sur la SEP de 2 973 969,18 € (Tableau n°5a).

Cette situation est normale et est consécutive au fait que les produits relatifs à la gestion et à la présentation des contrats groupe sont perçus depuis 2007 par C.S.F. ASSURANCES et CRESERFI.

Il est rappelé que l'imputation primaire des produits et charges n'a aucune incidence sur le résultat de chaque associé.

C.S.F. bénéficie pour l'année 2025 de 14,11 % des résultats de la SEP.

De par ses participations dans C.S.F. ASSURANCES et CRESERFI, C.S.F. perçoit également les éventuels dividendes décidés par les assemblées générales de C.S.F. ASSURANCES et CRESERFI.

8) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association s'appuie sur un réseau d'environ 23 000 correspondants bénévoles. Eu égard à leurs missions, qui consistent essentiellement à parler du CSF au sein des administrations, il n'est pas possible de valoriser la contribution de ces bénévoles.

9) EVENEMENT POSTERIEUR A LA CLOTURE

En date du 28 février 2026, des opérations militaires en Iran ont conduit à un conflit au Moyen-Orient affectant l'ensemble de l'économie mondiale. Compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des présents comptes annuels, cette situation n'a pas d'incidence significative sur les opérations et le financement de l'entité.

10) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes	AFI AUDIT	Cailliau Dedouit et Associés
- Honoraires afférents à la certification des comptes	49 755,00	49 755,00
- Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	-	-
TOTAL	49 755,00	49 755,00

11) CONTRAT D'INTERESSEMENT

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en 2025 se basant le résultat de la SEP, constituée des sociétés formant l'UES, et sa progression.
Cet objectif lié directement à la progression du résultat de la SEP n'a pas été atteint en 2025.

12) CONTRÔLE FISCAL

Néant

□ □ □ □ □ □ □ □

COMPTE DE RESULTAT
SEP CSF-CRESERFI-CSFA
- EXERCICE 2025 -

- EUROS -

RUBRIQUES	TOTAL	TRANSFERE PAR		
		CSF	CRESERFI	CSFA
. PRODUITS	+ 45 863 088,15	6 822 099,59	25 505 883,67	13 535 104,89
. CHARGES	+ 47 629 969,30	16 674 543,03	25 148 825,13	5 806 601,14
. RESULTAT	-1 766 881,15	-9 852 443,44	+ 357 058,54	+ 7 728 503,75

REPARTITION DU RESULTAT
DE LA SEP CSF-CRESERFI
- EXERCICE 2025 -

RUBRIQUES	SEP	CSF	CRESERFI	CSFA
. RESULTAT DE LA SEP	-1 766 881,15	-249 306,93	- 1 030 445,09	- 487 129,13

. QUOTE-PART C.S.F SUR LA SEP	9 603 136,51
-------------------------------------	--------------

VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS 2025						
- EUROS -						
	MONTANT BRUT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS	CREATIONS	SORTIES	VIREMENTS DE POSTE A POSTE	MONTANT BRUT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
. Logiciels informatiques	16 911 922,10	0,00		0,00	3 205 912,89	20 117 834,99
. Immobilisations en cours.....	3 756 501,77	863 264,40	724 240,00	0,00	-3 205 912,89	2 138 093,28
. Avances et acomptes sur immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL	20 668 423,87	863 264,40	724 240,00	0,00	0,00	22 255 928,27
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
. Terrains d'exploitation	415 983,00	0,00		0,00	0,00	415 983,00
. Terrains hors exploitation.....	726 932,32	0,00		0,00	0,00	726 932,32
sous total	1 142 915,32	0,00		0,00	0,00	1 142 915,32
. Bâtiments d'exploitation.....	970 627,00	0,00		0,00	0,00	970 627,00
. Bâtiments hors exploitation.....	2 436 152,80	0,00		0,00	0,00	2 436 152,80
. Installation aménagements construction exploitation.....	11 227,22	0,00		0,00	0,00	11 227,22
. Installation aménagements construction lot tech.....	516 831,39	0,00		0,00	0,00	516 831,39
. Installation aménagements construction non soumis à la taxe professionnelle	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
. Installation contruction non exploitation structure / clos couverts	127 467,55	0,00		0,00	0,00	127 467,55
. Installation aménagements construction non exploitation.....	308 691,48	0,00		0,00	0,00	308 691,48
sous total	4 370 997,44	0,00		0,00	0,00	4 370 997,44
. Installation aménagements informatiques	9 721,94	0,00		0,00	0,00	9 721,94
. Agencements, Aménagements et Installations sur immo non propriétaires.....	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
. Collections œuvres d'art	11 820,00	0,00		0,00	0,00	11 820,00
sous total	21 541,94	0,00		0,00	0,00	21 541,94
. Agencements, Aménagements et Installations Divers	60 456,41	0,00		0,00	0,00	60 456,41
. Agencements, Aménagements et Installations Divers non soumis taxe professionnelle	27 094,24	0,00		0,00	0,00	27 094,24
. Matériel de bureau	369 032,80	0,00		0,00	0,00	369 032,80
. Matériel informatique	2 764 852,73	189 164,88		0,00	0,00	2 954 017,61
. Mobilier	76 024,67	0,00		0,00	0,00	76 024,67
sous total	3 297 460,85	189 164,88		0,00	0,00	3 486 625,73
. Immobilisations en cours.....	0,01	0,00		0,00	0,00	0,01
. Avances et acomptes sur immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL	8 832 915,56	189 164,88	0,00	0,00	0,00	9 022 080,44
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
. Participations . Actions S.A. CRESERFI	30 074 327,63	0,00		0,00	0,00	30 074 327,63
. Parts SARL C.S.F. Assurances	8 059 802,47	0,00		0,00	0,00	8 059 802,47
. Parts SCI POISSONNIERE	4 380 000,00	0,00		0,00	0,00	4 380 000,00
. Parts LDEV	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
. Parts PALS	1 253 000,00	0,00		0,00	0,00	1 253 000,00
. Parts SCI CLOCHETTE	392 000,00	0,00		0,00	0,00	392 000,00
. Autres titres immobilisés	229 141,27	0,00		0,00	0,00	229 141,27
. Dépôts versés	105 494,01	3 661,64		6 045,61	0,00	103 110,04
. Autres créances immobilisées	2 116 595,51	122 037,60		0,00	0,00	2 238 633,19
. Intérêts courus s/autres titres immobilisés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL	46 610 360,89	125 699,24	0,00	6 045,61	0,00	46 730 014,60

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2025

- EUROS -

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Éléments cédés	Diminutions : Éléments mis hors service	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
. Logiciels informatiques	8 ans	Linéaire	12 807 270,23	1 223 795,76	0,00	0,00	14 031 065,99
TOTAL			12 807 270,23	1 223 795,76	0,00	0,00	14 031 065,99
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
. Bâtiments d'exploitation	30 ou 40 ans	Linéaire	159 628,92	26 315,55	0,00	0,00	185 944,47
. Bâtiments hors exploitation	30 ou 40 ans	Linéaire	877 419,70	64 761,45	0,00	0,00	942 181,15
. Installations et aménagements des constructions	40 ans	Linéaire	4 067,73	252,25	0,00	0,00	4 319,98
. Installation aménagements construction lot tech.....	10 ou 15 ans	Linéaire	376 135,68	24 405,78	0,00	0,00	400 541,46
. Installations et aménagements des constructions hors exploitation	De 10 à 40 ans	Linéaire	325 325,68	7 309,19	0,00	0,00	332 634,87
sous total			1 742 577,71	123 044,22	0,00	0,00	1 865 621,93
. Installations et aménagements informatiques	10 ans	Linéaire	9 721,93	0,00	0,00	0,00	9 721,93
sous total			9 721,93	0,00	0,00	0,00	9 721,93
. Aménagement et Installations sur immobilisations non propriétaires ..	10 ans	Linéaire	36 576,62	3 615,90	0,00	0,00	40 192,52
. Aménagement et Installations sur immobilisations non propriétaires ..	10 ans	Linéaire	9 257,20	2 709,42	0,00	0,00	11 966,62
. Matériel de bureau	5 ou 10 ans	Linéaire	339 587,64	10 714,87	0,00	0,00	350 302,51
. Matériel informatique	3 ou 5 ans	Linéaire	2 472 383,09	204 992,96	0,00	0,00	2 677 376,05
. Mobilier	10 ans	Linéaire	64 114,03	3 982,72	0,00	0,00	68 096,75
sous total			2 921 918,58	226 015,87	0,00	0,00	3 147 934,45
TOTAL			4 674 218,22	349 060,09	0,00	0,00	5 023 278,31
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
. Néant.....	Néant		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU N° 3b

TABLEAU DES DEPRECIATIONS 2025

- EUROS -

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
. Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
. Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
. Créances et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

- EXERCICE 2025 -
EVALUATION DES TITRES DE PLACEMENT

- EUROS -

	QUANTITE	VALEUR COMPTABLE		EVALUATION	
		VALEUR UNITAIRE COMPTABLE	MONTANT	VALEUR AU 31/12/2025	MONTANT
AUTRES COMPTES					
CERTIFICAT DE DEPOT			0,00		0,00
INTERETS SUR CD			0,00		0,00
DEPOT A TERME			0,00		0,00
INTERETS SUR DAT			0,00		0,00
			0,00		0,00

- EXERCICE 2025 -**- ACTIF -****DETAIL DES POSTES****- EUROS -**

ACTIF CIRCULANT	
. Fournisseurs immobilisations. Avoir à recevoir	0,00
. Fournisseurs avances et acomptes sur commandes	8 762,88
AVANCES ET ACOMPTES SUR COMMANDES...	8 762,88
. Clients	178 229,37
. Dépreciation des clients	0,00
. Clients, Factures à établir, Produits à recevoir	5 550,00
Créances clients, usagers et comptes rattachés	183 779,37
. Personnel, rémunérations dues	0,00
. Personnel, remboursements de frais	0,00
. Personnel, acomptes, avances permanentes	7 520,00
. Organismes sociaux, Produits à recevoir	10 876,91
. Etat, impôts société	18 530,00
. Etat, Activité partielle	0,00
. Etat, Taxe sur les salaires	0,00
. Etat, TVA à décaisser SEP	0,00
. Etat, TVA déductible transférée	34 763,91
. Etat, TVA déductible	2 535,38
. Etat, crédit de TVA à reporter	0,00
. Etat, TVA sur factures non parvenues	331,92
. Etat, autres créance.....	0,00
. Débiteurs divers	0,00
. Créances sur immobilisations	0,00
. Divers, produits à recevoir.....	0,00
. Compte courant CRESERFI	0,00
. Compte courant CSF Assurances	0,00
. Compte courant PROGRETIS	0,00
. Compte courant SEP	2 973 969,18
. Compte courant Pals	0,00
. Autres associés - compte courant SCI CLOCHETTE	0,00
. Intérêts courus sur compte courant.....	0,00
. Dividendes à recevoir	0,00
. Produits à recevoir	0,00
Autres créances	3 048 527,30
TOTAL CREANCES (hors charges constatées d'avance)...	3 232 306,67
. Certificat de dépôt	0,00
. Intérêts courus sur certificat de dépôt	0,00
. Dépôts à terme	0,00
. Intérêts courus sur dépôt à terme	0,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT...	0,00
. Comptes courants bancaires	20 144 275,96
. Intérêts courus à recevoir	0,00
DISPONIBILITES ...	20 144 275,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT (hors charges constatées d'avance)	23 385 345,51

- EXERCICE 2025 -
ACTIF
DETAIL DE CERTAINS POSTES
- EUROS -

RUBRIQUES	MONTANTS
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
. Fournitures administratives	0,00
. Fournitures informatiques	0,00
. Imprimés publicitaires et commerciaux	2 087,71
. Tickets restaurant	0,00
. Sous traitance	0,00
. Locations immobilières & mobilières	0,00
. Charges locatives et de copropriété	0,00
. Maintenance	0,00
. Primes d'assurance	0,00
. Documentations et abonnements	0,00
. Cotisations	0,00
. Honoraires	0,00
. Publicité et publications	0,00
. Déplacements- Missions - Réceptions	0,00
. Frais postaux et télécommunications	0,00
. Services de la carte	64 648,72
. Divers Fournisseurs.....	520 848,82
	587 585,25

RUBRIQUES	MONTANTS
PRODUITS A RECEVOIR	
. IJSS à recevoir.....	10 876,91
. Autres produits à recevoir.....	0,00
	10 876,91

- EXERCICE 2025 -
ANNEXE AU BILAN
VARIATIONS DES PROVISIONS

- EUROS -

NATURE DES PROVISIONS	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises utilisées de l'exercice	Diminutions : reprises non utilisées de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
A - PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B - PROVISIONS POUR CHARGES	1 032 807,57	72 048,00	82 522,10	48 640,29	973 693,18
. Provision engagement de retraite	882 807,57	72 048,00	0,00	28 089,00	926 766,57
. Autres provisions pour charges	150 000,00	0,00	82 522,10	20 551,29	46 926,61
TOTAL PROVISIONS (A+B)	1 032 807,57	72 048,00	82 522,10	48 640,29	973 693,18

- EXERCICE 2025 -
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- EUROS -

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES	
		A 1 AN AU +	A + D'1 AN
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE :			
. Autres dépôts	103 110,04	0,00	103 110,04
. Autres créances immobilisées	2 238 633,19		2 238 633,19
	2 341 743,23	0,00	2 341 743,23
ADHERENTS IMPAYES A RECOUVRER	0,00	0,00	0,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT :			
. Fournisseurs débiteurs	0,00	0,00	0,00
. Avances et acomptes sur commandes	8 762,88	8 762,88	0,00
. Créances clients et comptes rattachés	183 779,37	183 779,37	0,00
. Autres créances	3 048 527,30	3 048 527,30	0,00
	3 241 069,55	3 241 069,55	0,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	587 585,25	587 585,25	0,00
TOTAL	6 170 398,03	3 828 654,80	2 341 743,23

- EXERCICE 2025 -
ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- EUROS -

RUBRIQUES ET POSTES	MONTANTS BRUTS	ECHEANCES		
		A 1 AN AU +	A + D'UN AN ET CINQ ANS AU +	A + DE CINQ ANS
FONDS SPECIAL PERTES DE RESSOURCES	0,00	0,00	0,00	0,00
DETTES :				
. Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
. Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
. Dépôts reçus sur locations	9 214,56	0,00	9 214,56	0,00
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	578 800,60	578 800,60	0,00	0,00
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	67 882,33	67 882,33	0,00	0,00
. Dettes fiscales et sociales	2 265 258,97	2 265 258,97	0,00	0,00
. Autres dettes	129 209,43	129 209,43	0,00	0,00
	3 050 365,89	3 041 151,33	9 214,56	0,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	2 375 045,92	2 375 045,92	0,00	0,00
TOTAL	5 425 411,81	5 416 197,25	9 214,56	0,00

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025	
- PASSIF -	
DETAIL DE POSTES	
- EUROS -	
DETTESS	
. Comptes courants bancaires	0,00
. Intérêts courus à payer	0,00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	0,00
. Dépôts reçus sur locations	9 214,56
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 214,56
AVANCE ET ACOMPTE RECUS	0,00
. Fournisseurs.....	386 041,34
. Fournisseurs, factures non parvenues.....	192 759,26
. Fournisseurs, avances & acomptes s/commandes.....	0,00
. Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés.....	0,00
DETTESS FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	578 800,60
. Personnel, rémunérations dues	0,00
. Personnel, remboursements de frais	2 656,47
. Personnel, Comité d'entreprise	83 967,20
. Personnel, Dettes provisionnées pour congés à payer	523 519,06
. Personnel, Dettes provisionnées pour RTT et CET	440 403,90
. Personnel, Dettes provisionnées pour participation	0,00
. Personnel, Dettes provisionnées pour intéressement	0,00
. Personnel, charges à payer	50 080,93
S/TOTAL 1	1 100 627,56
. Sécurité sociale	259 337,48
. Autres organismes sociaux	132 887,07
. Charges sociales sur provisions congés à payer	235 583,57
. Charges sociales sur RTT et CET	198 181,75
. Charges sociales sur provisions primes	21 371,17
. Charges sociales sur intéressement	0,00
. Charges sociales sur rupture conventionnelle	578,98
. Taxe d'apprentissage	3 120,97
. Formation professionnelle	5 321,94
. Effort construction	0,00
. Organismes sociaux - Charges à payer.....	57 104,35
. Organismes sociaux - IJSS à recevoir	0,00
. Organismes sociaux - IJSS à recevoir	0,00
S/TOTAL 2	913 487,28
. Etat, Impôt sur les Sociétés	0,00
. Etat, Prélèvement à la source	36 193,29
. Etat, TVA à décaisser	48 791,00
. Etat, TVA déductible transférée	0,00
. Etat, TVA collectée en propre.....	1 995,41
. Etat, TVA collectée SEP.....	0,00
. Etat, TVA sur factures non parvenues	0,00
. Autres impôts et taxes	0,00
. Taxe sur les salaires	12 347,00
. Charges fiscales sur provisions congés à payer	78 527,86
. Charges fiscales sur provisions RTT et CET	66 060,58
. Charges fiscales sur provisions primes	7 123,72
. Charges fiscales sur provisions indemnités départ	105,27
. Etat, charges à payer	0,00
S/TOTAL 3	251 144,13
DETTESS FISCALES ET SOCIALES	2 265 258,97
. Fournisseurs, achats immobilisations	67 882,33
. Fournisseurs, factures non parvenues sur immobilisations.....	0,00
DETTESS SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	67 882,33
. Compte Courant SEP CSF/CRESERFI	0,00
. Compte Courant Fondation	0,00
. Crédeurs divers	129 209,43
. Divers - Charges à payer	0,00
AUTRES DETTESS	129 209,43
TOTAL DETTESS (hors produits constatés d'avance)	3 050 365,89

- EXERCICE 2025 -

PASSIF

DETAIL DE CERTAINS POSTES

- EUROS -

RUBRIQUES	MONTANTS
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
. Etalement des cotisations mutuelles.....	0,00
. Etalement des cotisations renouvelables	1 968 164,66
. Etalement des abonnements	406 881,26
. Commissions	0,00
TOTAL	2 375 045,92

RUBRIQUES	MONTANTS
CHARGES A PAYER	
. Congés à payer.....	837 630,49
. RTT / CET	704 646,23
. Intéressement.....	0,00
. Personnel - autres charges à payer	136 364,42
. Impôts - autres charges à payer	0,00
. Autres charges à payer	0,00
TOTAL	1 678 641,14

- EUROS -

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Montant net des prêts et avances consentis par CSF ASSOCIATION	Montant des engagements donnés par CSF ASSOCIATION	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par CSF ASSOCIATION au cours de l'exercice	Observations
1 - FILIALES (Plus de 50 % du capital détenu)									
. CSF ASSURANCES (5 000 parts)	5 922 200,40	100,00%	Brute : 8 059 802,47	0,00	NEANT	13 006 393,19	-587 129,13	0,00	
. SARL au capital de 8 500 000 €			Nette : 8 059 802,47						
1 - FILIALES (Plus de 50 % du capital détenu)									
. LA SCI POISSONNIERE (440 parts).....	3 644 035,00	99,55%	Brute : 4 380 000,00	0,00	NEANT	145 247,00	-34 415,00	0,00	
. SCI au capital de 4 400 000 €			Nette : 4 380 000,00						
1 - FILIALES (Plus de 50 % du capital détenu)									
. PALS (770 parts).....	1 075 260,00	100,00%	Brute : 1 253 000,00	0,00	NEANT	79 945,00	-2 425,00	0,00	
. SL au capital de 1 253 000 € (société espagnole de type SARL)			Nette : 1 253 000,00						
1 - FILIALES (Plus de 50 % du capital détenu)									
. SA CRESERFI (3 700 000 actions).....	127 661 565,75	52,09%	Brute : 30 074 327,63	0,00	NEANT	25 468 834,21	483 182,83	224 094,88	Le montant renseigné en colonne "Chiffre d'affaires" est le Produit Net Bancaire.
. SA au capital de 56 406 136 €			Nette : 30 074 327,63						
A, TOTAL DES FILIALES			Brute : 43 767 130,10	0,00	NEANT			224 094,88	
			Nette : 43 767 130,10						
2 - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu)									
. SCI LA CLOCHETTE (800 000 parts).....	-285 251,00	49,00%	Brute : 392 000,00	2 238 633,19	NEANT	1 543 119,00	-228 668,00	0,00	
. SCI au capital de..... 800 000 €			Nette : 392 000,00						
B, TOTAL DES PARTICIPATIONS			Brute : 392 000,00	2 238 633,19	NEANT			0,00	
			Nette : 392 000,00						
C, TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			Brute : 44 159 130,10	2 238 633,19	NEANT			224 094,88	
			Nette : 44 159 130,10						

- **EUROS** -

* Méthodes de répartition de l'impôt :			
. Résultat courant	125 340		
. Réintégrations	126 110		
. Déductions	-286 599		
	-35 149	25,00%	-8 787
		26,50%	0
. Contribution sociale sur les bénéfices loi 1999	0	3,30%	0
. Crédit d'impôts	18 135	60%	-10 881
			-19 668
. Résultat exceptionnel	0		
. Réintégrations	0		
. Déductions	0		
	0	25,00%	0
. Contribution sociale sur les bénéfices loi 1999	0	3,30%	0
. Liquidation IS	0		0
. Déficit fiscal antérieur à imputer.....	0	25,00%	0
			0
I.S. 2025 A PAYER			0
I.S. NET 2025 EN RESULTAT			-10 891

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS 2025

- En Euros -

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
. Amortissements dérogatoires	0
. Intérêts à recevoir sur obligations (taxables lors de la perception)	0
Accroissements de la dette future d'impôts	0

Allègements	
. Provisions et amortissements non déductibles de l'année de comptabilisation	6 253
. Participation 0 x 25,00 %	0
. Retraite salariés et mandataires sociaux 926766,57 x 25,00 %	231 692
. Plus value nette latente sur OPCVM 0 x 25,00 %	0
Allègements de la dette future d'impôts	237 944

. Amortissements réputés différés	0
. Déficits reportables	51 057
. Moins-values à long terme	0